

11^e
Marché
des
Artistes
de Saint-Sulpice

ARTS &
CRÉATIONS

SAMEDI 10 AOÛT
DE 18h À 23h
PARVIS SAINT-SULPICE

Animation artistique, ouverte à tous,
avec l'artiste **NICOLAS BRAGHINI**
à partir de 18h : venez peindre
une fresque de 7 mètres.
Animation musicale.

APPEL À PARTICIPATION
AUX ARTISTES

ARTISTES : FORMULAIRE D'INSCRIPTION

AU 11^e MARCHÉ DES ARTISTES DE SAINT-SULPICE

EXPO / VENTE ET CRÉATIONS

Inscriptions ouvertes aux artistes locaux et régionaux : arts et créations, peintures, dessins, photographies, sculptures, accessoires art et nature, artisanat d'art, etc.

Location d'un stand : 40€

Infos : reservation.mediation@istres.fr / Service des arts visuels 06 33 59 17 02

1/ ARTISTE

Nom d'artiste	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Courriel	
Site internet/blog/ réseaux sociaux	

2/ DÉROULÉ DE LA MANIFESTATION

11^e marché des artistes de Saint-Sulpice ouvert aux artistes locaux et région du 13 samedi 10 août 2024, de 18h à 23h (non-stop) parvis Saint-Sulpice.

En parallèle du marché : animation artistique, ouverte à tous, avec l'artiste NICOLAS BRAGHINI, à partir de 18h.

Ambiance musicale.

3/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée, sous réserve du nombre d'emplacements disponibles.

Participation soumise à tarification :

- location d'un stand complet : 40€.
Votre règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Régie de recettes D.E.

La location d'un stand donne droit à la mise à disposition de :

- Une surface totale de 3,5m de long sur 2m de large.
- Une grille d'accrochage de 3,5m.
- Deux tables T8.
- Deux chaises.

Ce que l'artiste doit prévoir :

- Parasol, cordages, pour sécuriser impérativement le stand et les œuvres en cas de vent, tissus pour habiller agréablement les tables, repas tiré du sac.
- Le complément pour le droit de place.
- **Le règlement pour la location de stand se paie à l'inscription. En cas de désistement, votre règlement vous sera rendu sous réserve d'un préavis de 3 semaines.**

LA VILLE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE CASSE DÉGRADATION OU VOL

(l'artiste doit prévoir une assurance ou vérifier si sa couverture « responsabilité civile » couvre les dégâts éventuels pendant une manifestation de ce type).

Les véhicules pourront stationner sur les parkings proches de la chapelle :
Marie-Mauron et hôtel de ville.

4/ COMPLÉMENT D'INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX EXPOSÉS

JE VENDS :

- PEINTURE
- DESSINS SOUS VERRE
- SCULPTURES
- PHOTOS
- AUTRE

Fourchette de prix, sont de à €

5/ SITUATION DE L'ARTISTE :

- Numéro d'affiliation :
- **Si non affilié, aucune vente ne pourra être effectuée, mais l'artiste est néanmoins libre d'exposer sans vendre s'il le souhaite.**

6/ DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION

par mail à reservation.mediation@istres.fr

ou sur place, sur rendez-vous au service des arts visuels situé au Palio, direction des événements, 06 33 59 17 02 :

- attestation de responsabilité civile
- bulletin d'inscription dûment rempli
- attestation CIPAV/URSAFF
- Votre règlement de 40€

En cas d'intempéries ou de vent violent, la manifestation sera annulée et pourra être reportée. Les participants seront prévenus la veille au soir par les organisateurs.

7/ INSTALLATION DES STANDS

- Deux horaires d'arrivée qui vous seront attribués au moment de l'inscription: Soit 16h soit 17h. Prévoir une heure d'installation. Possibilité de décharger votre véhicule sur le parvis de la chapelle Saint-Sulpice. En rappel: deux parkings disponibles à proximité: Hôtel de Ville et Marie-Mauron. Ouverture au public à 18h

8/ DÉMONTAGE DES STANDS

- le démontage des stands se fera pour tous le samedi 10 août à 23h.
En signant le règlement, vous vous engagez à ne pas démonter votre stand avant.
Deux possibilités : retrait de vos travaux le soir-même ou dépôt de vos travaux dans la chapelle et récupération le lundi 12 août au matin, entre 9h et 12h (sous réserve).
Le dépôt dans la chapelle ne concerne que les travaux, pas le mobilier apporté par l'exposant.

Retrait le soir-même Retrait le 12 août

SIGNATURE DU RÉGLEMENT

Je soussigné.e
m'engage à respecter les conditions de participation au marché des artistes de Saint-Sulpice.

Fait à Istres, le

Signature précédée de la mention, " lu et approuvé" :